



Diane Kitmun
Port de Zeebrugge

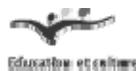
L'errance des exilés en Europe

Belgique

Diane Kitmun

**Coordination et Initiatives
pour Réfugiés et Etrangers
(CIRE)/ Groupe
d'information et de
soutien des immigrés
(Gisti)**

Session Octobre 2007



Leonardo da Vinci



EUROPE

Edito

Sangatte, Schengen, Dublin... ou l'errance des exilés en Europe

En septembre 99, le centre de Sangatte, géré par la Croix-Rouge, a été ouvert pour abriter les exilés qui se retrouvaient toujours plus nombreux à dormir à la belle étoile dans les rues de Calais. Ce centre a été un point de convergence important des exilés en partance pour l'Angleterre. Devenu le reflet d'un phénomène gênant, il a été fermé en décembre 2002. En trois ans, 73 000 exilés sont passés par Sangatte.

Avec le renforcement de la surveillance de la frontière entre l'espace Schengen et l'Angleterre, franchir cette frontière devient de plus en plus difficile. Dès lors, sortir de l'espace Schengen devient plus long et plus périlleux, cette entreprise nécessite de recourir aux services de passeurs. Malgré la fermeture de Sangatte, le flux des exilés ne s'est pas interrompu, ces derniers errent de Cherbourg à Rotterdam en attente du « passage » tant espéré. Ils se retrouvent bloqués à cette frontière.

Avant de se retrouver là, ils ont, pour la plupart, vainement testé « l'accueil » dans les autres pays membres de l'Union européenne. Beaucoup sont victimes du règlement européen Dublin II. Ce dernier a pour objectif de déterminer le pays membre de l'Union européenne responsable du traitement de la demande d'asile. Cette responsabilité est notamment attribuée au premier pays par lequel le demandeur d'asile est entré dans l'Union européenne. Par exemple, les exilés entrés dans l'Union européenne par la Grèce, qui demandent l'asile en Belgique, seront renvoyés en Grèce, seule responsable du traitement de leur demande. Or, ce pays, est très expéditif dans le traitement des demandes d'asile et il n'accorde que très rarement le statut de réfugié. Les exilés tentent donc de demander l'asile dans d'autres pays

européens au risque de se faire de nouveau renvoyer. Après plusieurs échecs, certains tentent un passage vers l'Angleterre devenue un Eldorado dans leur imaginaire collectif.

Hostilité générale et conséquences de la réglementation européenne « Dublin » suscitent l'errance des exilés d'un pays européen à l'autre. Dans cette errance, la Belgique figure comme une étape des exilés.

Ma mission en quelques mots

Ma mission consistait à étudier s'il existait une « métastase » belge de Sangatte.

Cette étude visait à étendre le champ d'observation du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés – www.gisti.org) et du Collectif de soutien des exilés (<http://www.exiles10.org>) qui s'intéressent à cette question à Paris. Elle avait également pour objectif de créer des liens entre des organisations belges et françaises sur ce sujet et sur des thèmes connexes comme celui des effets de la politique européenne de l'asile, notamment le Règlement « Dublin ».

Dans ce carnet de route, vous trouverez des articles que j'ai écrits pendant ma mission. Certains font état de la situation des exilés sur la côte belge. D'autres rendent compte de témoignages de personnes qui ont vécu l'errance en Europe, notamment dans le cadre de la réglementation « Dublin ». Parmi ces personnes, certaines ont été hébergées dans des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile et les familles « illégales » en Belgique. Le dernier article porte sur un de ces centres et sur les conditions de vie des personnes qui y sont hébergées.

Sommaire

Article

Zeebrugge : quelle situation pour les exilés ?	4
Rendez-vous à l'Office des Etrangers	6
Rendez-vous à l'Office des Etrangers	6
Sur la route de l'exil : Afghanistan... Belgique 1	8
Sur la route de l'exil : Somalie... Belgique	10
Sur la route de l'exil : Kosovo... Belgique 1	13
Sur la route de l'exil : Kosovo... Belgique 2	15
Sur la route de l'exil : Afghanistan... Belgique 2	17
Centre d'accueil d'Yvoir pour demandeurs d'asile et familles "illégaux"	18

Interview

Rencontre avec... Diane.....	20
Au retour... ..	21

Zeebrugge : quelle situation pour les exilés ?

18 février 2008

Pour mieux comprendre la situation des exilés sur la côte belge, ces étrangers afghans, irakiens, iraniens, érythréens, soudanais... qui errent de Cherbourg à Rotterdam depuis la fermeture de Sangatte, j'ai demandé à rencontrer la police maritime de Zeebrugge. En effet, toutes les personnes et associations que j'ai pu interroger sur la question m'avaient orientée vers la police maritime de ce port. Un rendez-vous a donc été pris pour le 5 février 2008 avec Vicky Van Geel, inspectrice principale.

Dès mon arrivée au poste de la police maritime, je suis tombée quasiment nez à nez sur des exilés. Malheureusement, nous nous sommes seulement croisés, moi entrant dans le poste et eux en étant libérés. Ce jour là, 12 personnes ont été arrêtées, dont 3 mineurs afghans, un père et son fils de 7 ans.

Plus nombreux, oui... mais invisibles

Vicky Van Geel me dresse un rapide portrait de la situation à Zeebrugge. Elle m'explique que les exilés ne restent pas sur place comme à Calais, qu'ils sont très mobiles. Après la fermeture de Sangatte, il y a bien eu des "safe houses", autrement dit des squats dans des maisons mais ils ont tous été fermés. En 2003, les exilés avaient également occupé l'église de Zeebrugge, la population avait été très solidaire, apportant des vivres, des couvertures et des vêtements. La police a reçu l'ordre de les en déloger. En effet, dès que leur présence devient trop visible, la police envoie un "signale fort" pour dissuader les exilés de rester là et de revenir. Dans la même idée, 14 Afghans restés un peu trop longtemps dans les dunes de Zeebrugge ont été arrêtés et placés en centre fermé en juin dernier.

Vicky Van Geel explique qu'une autre raison pour laquelle les exilés ne restent pas longtemps sur place est qu'il n'y a pas d'association à Zeebrugge s'intéressant à leur situation. Ces derniers n'ont donc aucune aide humanitaire ou juridique.

Jusqu'à présent, je n'ai pas encore rencontré les exilés. A part, peut-être, quelques traces de leur passage, ils demeurent invisibles. Pourtant, selon la police maritime, avec le renforcement des contrôles en France, les exilés sont plus nombreux ces derniers temps à tenter leur chance pour l'Angleterre depuis les ports belges.

"Nous ne faisons pas la chasse aux illégaux"

La police maritime se défend de faire la chasse aux exilés, elle essaye d'agir avec le plus d'humanité possible. Depuis la découverte à Douvres, en 2000, de 58 Chinois morts dans un conteneur provenant de Zeebrugge, la police maritime considère les exilés comme des victimes, pour elle, les criminels sont les passeurs.



Le port de Zeebrugge (Diane Kitmun)

Lorsque les exilés sont interceptés, ils ne sont pas menottés. Ils sont conduits au poste où ils sont, dans un premier temps, fouillés. Ils remplissent ensuite un questionnaire, disponible en 40 langues différentes. Ce questionnaire est destiné au Procureur, les questions portent sur leur itinéraire, les moyens empruntés pour voyager, etc... Puis leurs empreintes sont prises, et leur iris photographié. Ils peuvent demander à manger et à boire, ils ont également la possibilité de se laver et de se reposer. Ils ne sont à aucun moment enfermés

dans des cellules. L'office des Etrangers décide de leur placement ou non en centre fermé, la décision est prise en fonction de la nationalité de la personne (possibilité ou non de la renvoyer dans son pays d'origine) et de la place disponible dans les centres. La plupart du temps, les exilés sont libérés avec un ordre de quitter le territoire belge. Ils restent, en moyenne, entre 4 et 6 heures au poste de la police maritime. Une fois libérés, ils retentent leur chance à Zeebrugge ou ailleurs.

A Zeebrugge, les exilés arrêtés seraient majoritairement afghans et indiens. En revanche, à Oostende, ils seraient plutôt algériens, marocains et tunisiens. Pour ces deux ports confondus, il y aurait une centaine d'arrestations par mois, dont 20% de MENA (mineurs étrangers non accompagnés). Les MENA interceptés sont orientés vers le service des tutelles.

En général, les exilés sont signalés à la police maritime par les firmes de transport qui les découvrent lors de leurs propres contrôles. Cependant, la police maritime de Zeebrugge effectue également des patrouilles et arrête les exilés lorsqu'ils tentent de pénétrer sur les quais d'embarquement. Elle dispose, par ailleurs, de plusieurs moyens de contrôle, notamment un scanner et des chiens. Le scanner permet de contrôler une soixantaine de camions par jour, ce qui est en soit très limité.

Jorn Claeys, maître chien de la police maritime, effectue des contrôles quotidiens des camions se trouvant sur les quais d'embarquement des firmes de transport. Il m'a proposé de revenir

le jeudi 7 février pour l'accompagner lors d'un de ces contrôles, j'ai accepté. Pour lui, le contrôle avec des chiens n'est pas destiné à effrayer les exilés mais seulement à les repérer. En prenant des chiens de chasse, il a cherché à minimiser le plus possible le risque "d'accidents". Il n'était pas utile, selon lui, de prendre des gros chiens, type berger allemand.

Jorn Claeys m'emmène donc sur le quai d'embarquement d'une des firmes de transport. Les camions contrôlés doivent embarquer pour Hull, Angleterre. Le chien n'a besoin que de 3 secondes pour contrôler un camion, c'est très efficace... Heureusement, ce jour-là, il n'y avait pas d'exilés dans ces camions !



Campement dans les dunes à Zeebrugge (Diane Kitmun)

Rendez-vous à l'Office des Etrangers

Extrait du rapport mensuel n°4, 14 mars 2008

(<http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/spip.php?article68>)

C'est le vendredi 7 mars que je me suis finalement rendue à l'office des étrangers, le rendez-vous avait été reporté à 3 reprises.

J'ai rencontré M. Hongenaert, chef du service des fonctionnaires à l'immigration. Cet entretien avait pour objectif d'avoir les chiffres des arrestations par nationalité, âge, sexe concernant les exilés tentant de passer en Angleterre via les ports belges, et ce, depuis au moins la fin des années 90/début 2000 jusqu'à 2008. J'avais bien sûr formulé ma demande par écrit préalablement au rendez-vous.

M. Hongenaert a commencé par m'expliquer les actions menées par la Belgique pour dissuader les exilés de tenter leur chance pour l'Angleterre via les ports belges.

Tout d'abord, la police effectue des « contrôles thématiques » le long des autoroutes qui mènent à la mer, notamment l'autoroute E 40 et dans les zones portuaires. Certains prennent le train à Bruxelles pour rejoindre Oostende ou Zeebrugge, la police effectue également des contrôles sur ces lignes ferroviaires.

De plus, depuis 2005, les condamnations des passeurs ont été renforcées et sont du même ordre que celles concernant la traite des êtres humains.

Enfin, il y a eu un renforcement important des mesures de sécurité dans le port de Zeebrugge.

Par ailleurs, tout est fait pour dissuader les exilés de rester sur place. Le maire de Bruges avait décidé en 2003 la démolition des « safe houses », des squats à Zeebrugge. Depuis ce temps là, les exilés ne restent plus vraiment sur la côte, ils y viennent au dernier moment.

M. Hongenaert explique que, depuis quelques années, l'organisation du trafic a changé. Les groupes sont plus petits et dispersés. La plupart essaient de se cacher à l'intérieur des camions et des conteneurs, d'autres tentent de se cacher dans des voitures de particuliers.

Il précise que la Belgique n'est pas uniquement un pays de transit vers le Royaume-Uni mais également vers la Suède. Cette option concerne surtout

les Irakiens. La route empruntée par les Irakiens serait la suivante : départ d'Irak vers la Turquie, puis Turquie / îles grecques.



Contrôle des camions au port de Zeebrugge (Diane Kitmun)

Ils rejoindraient ensuite Athènes d'où ils prendraient des vols intra Schengen, Athènes/Bruxelles, munis de faux documents contrefaits, falsifiés d'Etats membres de l'Union. Une fois en Belgique, certains tenteraient de prendre l'avion jusqu'en Suède, d'autres essaieraient d'y aller par d'autres moyens comme les camions.

M. Hongenaert m'a ensuite donné les chiffres des interceptions faites depuis 2000. Ces chiffres concernent les interceptions des exilés tentant de rejoindre le Royaume-Uni. Il s'agit des interceptions faites dans les ports, le long des autoroutes ou dans les trains. Il faut noter que plusieurs interceptions peuvent concerner une seule et même personne. Les chiffres sont donc gonflés. M. Hongenaert n'a pas voulu me donner les chiffres exacts, ni le détail par nationalité au motif que c'était une question trop sensible. Il ne m'a donné que les tendances annuelles avec le « top 5 » des nationalités concernées.

	2000	2001
Nombre d'interceptions	environ 1000	environ 1100
Top 5 des nationalités concernées	1- Afghanistan 2- Chine 3- Sri Lanka 4- Turquie 5- Serbie	1- Afghanistan (le nombre est doublé par rapport à 2000) 2- Kosovo 3- Iran 4- Albanie 5- Turquie
	2002	2003
Nombre d'interceptions	environ 6000	environ 3600
Top 5 des nationalités concernées	1- Irak 2- Afghanistan 3- Iran 4- Kosovo 5- Roumanie	1- Afghanistan (65%) 2- Iran 3- Inde 4- Irak 5- Vietnam
	2004	2005
Nombre d'interceptions	environ 2500	environ 2600
Top 5 des nationalités concernées	1- Inde (+ 50%) 2- Afghanistan 3- Moldavie 4- Iran 5- Irak	1- Inde (45 %) 2- Irak 3- Moldavie Négligeable pour le reste
	2006	2007
Nombre d'interceptions	environ 2600	inférieur à 1000
Top 5 des nationalités concernées	1- Inde 2- Irak 3- Moldavie Négligeable pour le reste	1- Inde 2- Afghanistan Négligeable pour le reste

Depuis début 2008, les chiffres sont en nette augmentation. Ces chiffres ne donnent qu'une idée de l'ampleur du phénomène en Belgique. Il existe aussi un chiffre noir, celui des réussites de passage en Angleterre.

Entre le port d'Oostende et de Zeebrugge, les nationalités ne sont pas les mêmes. Les exilés qui tentent de passer à Oostende sont majoritairement algériens, marocains ou tunisiens. Ceux qui tentent de passer à Zeebrugge sont majoritairement afghans et indiens.

En général, les personnes interceptées n'ont pas demandé l'asile en Belgique.

Depuis un peu plus d'un an, la Belgique se réunit avec ses voisins concernés par le phénomène. La première réunion s'est faite entre la Belgique et le Royaume-Uni. Suite à cette réunion, des opérations communes ont été mises sur pied. La Belgique a bénéficié de l'assistance du Royaume-Uni en matière de détection et de mise en place de mesures de sécurité. La deuxième réunion a concerné la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Certaines propositions ont été formulées en vue de renforcer la lutte commune comme les échanges d'informations, les échanges de bonnes pratiques ou la mise en place d'actions communes. Ce système devrait perdurer.

Sur la route de l'exil : Afghanistan... Belgique 1

4 février 2008

Naïb a 26 ans, il est ressortissant afghan et vit en Belgique depuis maintenant 4 ans. Lors de son départ d'Afghanistan, Naïb n'avait pas encore 17 ans. Il a fait le choix difficile de quitter son pays, sa famille car pour lui la vie y était devenue impossible. Quitter son pays, mais sans objectif précis si ce n'est de trouver un endroit où la vie sera plus facile... Sa quête d'une vie meilleure a duré cinq ans, cinq ans de survie à travers l'Iran, la Turquie, la Grèce, l'Italie et la France.

Lors de son départ, Naïb est allé en Iran, pays voisin de l'Afghanistan. Il y est resté un an et demi. Puis il a rejoint la Turquie et y a vécu 20 mois. La Turquie est si proche de la Grèce, porte de l'Europe, qu'il était difficile de ne pas prolonger sa route vers l'Ouest.

En route vers la Grèce...

Arriver jusqu'en Grèce n'a pas été facile, au contraire, cette entreprise a été longue et périlleuse. En effet, pour atteindre la Grèce, il faut traverser les quelques kilomètres de mer séparant la Turquie des îles grecques les plus proches de la côte turque à bord d'un dinghy, petit canot pneumatique, et de préférence la nuit pour éviter de se faire arrêter. Plusieurs tentatives ont été nécessaires. Les trois premières ont été soldées par un échec. Les gardes-côtes grecs, en bons gardes-frontières de l'Europe ont tout fait pour dissuader les exilés de venir en Grèce. Ils leur ont dit de faire demi-tour, de rentrer chez eux, qu'ils n'étaient pas les bienvenus en Grèce, ils n'ont pas hésité à leur tirer dessus à balles réelles et les ont ramenés en Turquie ! Mais avant ça ils pouvaient les laisser plusieurs heures dans leur petit canot sans nourriture ni eau. A chaque tentative, Naïb ne savait pas s'il s'en sortirait vivant, à chaque fois l'angoisse le tenaillait, la peur de ne pas savoir s'il allait y arriver, de ne pas savoir où il était au milieu de cette étendue d'eau ne le quittait pas.

A la quatrième tentative, Naïb et 14 autres personnes, dont deux enfants ont embarqué à bord d'un dinghy. Les gardes-côtes grecs n'ont pas voulu les secourir immédiatement, ils les ont laissés dans leur bateau, sans rien à manger ni à boire, pendant plusieurs heures. Ce n'est que lorsque le bateau s'est renversé qu'ils sont intervenus et les ont ramenés sur l'île de Chios.

Dès leur arrivée en Grèce, ils ont été conduits au poste de police où leurs empreintes ont été prises. Ils y sont restés une semaine. Puis ils ont été emmenés dans un camp. Les conditions de vie dans le camp étaient très difficiles, ils n'avaient qu'un repas par jour, les locaux étaient insalubres. La Croix-Rouge était présente et leur distribuait de la nourriture. Dans le camp, il y avait des africains, des asiatiques, des palestiniens. Naïb n'a pas fait de demande d'asile. Après trois mois de détention, il a été libéré. On lui a donné une carte de séjour de 6 mois l'autorisant à travailler. Les autorités grecques ne lui ont jamais expliqué pourquoi il avait été enfermé dans ce camp, ni pourquoi il en avait été libéré.

Après sa libération, Naïb est allé à Athènes. Il y a travaillé sur des chantiers. A l'expiration de sa carte, il n'a pas demandé à rester de manière officielle. Il est resté trois mois de plus dans la clandestinité, et a survécu grâce à des petits boulots et à une aide matérielle qu'il a pu trouver auprès des églises.

Aller toujours plus loin vers l'occident...

Déterminé à continuer son chemin, Naïb a rejoint la ville de Patras, port de départ d'un grand nombre de bateaux à destination de l'Italie. Il s'est caché dans un camion qui embarquait pour l'Italie, le voyage a duré un jour et une nuit, durant lesquels il n'a ni mangé ni bu.

Naïb a passé l'hiver en Italie. Cette période a été très difficile pour lui. En Italie, il vivait et dormait dans la rue. Seules les églises et la Croix-Rouge l'ont aidé dans sa survie en lui donnant des vêtements et de la nourriture. Il n'a pas demandé l'asile, et face à ces conditions de vie, il est parti au bout de 5 mois pour la France. A aucun moment, il n'avait imaginé que les conditions d'accueil des exilés en Europe, présumée terre des Droits de l'Homme, étaient aussi inhumaines.

Demande d'asile en France... une tentative avortée

Pour la première fois depuis son départ d'Afghanistan, Naïb a voulu demander l'asile. Il s'est donc rendu au Centre de réception des étrangers de la Préfecture de Police situé rue d'Aubervilliers à Paris. Il y est allé très tôt le matin et a fait la queue sur le trottoir pendant 3 à 4 heures, attendant l'ouverture du centre de réception. Au moment de franchir la grille et d'accéder aux locaux du centre, l'agent de la Préfecture de Police lui a

déclaré qu'il ne pouvait pas entrer et qu'il fallait qu'il revienne le lendemain. Bien que totalement illégal, ce genre de pratique est très courant, il s'agit de dissuader les exilés de demander l'asile en France. Cette expérience a eu l'effet escompté, Naïb n'y est plus jamais retourné !

Il est resté à Paris pendant 6 mois, errant dans la rue aux abords des gares du Nord et de l'Est. Beaucoup d'Afghans, d'Irakiens, d'Iraniens en exil se retrouvent là depuis la fermeture de Sangatte. Certains demandent l'asile en France, d'autres reprennent la route, notamment vers l'Angleterre. Ils sont dans les parcs la journée et essayent d'avoir une place pour la nuit dans le cadre du plan d'hébergement d'urgence des SDF à Paris. S'il n'y a pas de place, ils dorment dehors, dans la rue.

En France, Naïb a reçu le soutien de plusieurs associations. Il a rencontré le Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement de Paris qui effectue des maraudes quotidiennes, d'une part, pour vérifier la bonne application du plan d'hébergement d'urgence, et d'autre part, pour répondre aux questions des exilés. Via le Collectif, il a été mis en relation avec le Gisti, qui a essayé de l'aider dans ses démarches. Bien que majeur, Naïb a tenté sa chance et s'est déclaré mineur. Il a donc été orienté vers France Terre d'Asile (FTDA). FTDA assure, dans un premier temps, un hébergement d'urgence aux mineurs isolés étrangers, elle les aide dans leur procédure d'asile, et les réoriente vers l'Aide Sociale à l'Enfance pour une prise en charge d'Etat. Doutant de la minorité de Naïb, FTDA lui a fait faire un test osseux à l'hôpital pour vérifier son âge. Il a été reconnu comme mineur âgé de 17 ans et 3 mois ! A FTDA, il était hébergé, avait accès à des cours de français et d'informatique. Naïb aurait pu rester en France jusqu'à ses 18 ans, mais il savait qu'après il n'aurait pas eu de réelles possibilités de rester en France et d'obtenir une carte de séjour. En effet, le système de protection des mineurs isolés étrangers n'offre aucune perspective de séjour pour les jeunes majeurs arrivés en France peu de temps avant leur majorité. Naïb n'est donc resté qu'un mois à FTDA et a préféré rejoindre les exilés dans la rue.

Vu les difficultés rencontrées pour demander l'asile, vu l'impossibilité d'obtenir une carte de séjour après sa majorité et vu les conditions de vie difficiles, Naïb a préféré poursuivre son chemin vers la Belgique.

La Belgique... fin du voyage`

La première chose qu'il a faite en arrivant en Belgique a été d'aller boire une bière avec son compagnon de route. Il a passé sa première nuit à la gare du Midi à Bruxelles, c'est là que des iraniens lui ont expliqué que pour demander l'asile il fallait se rendre à l'Office des Etrangers. C'est ce qu'il a fait le lendemain. Il a été considéré comme mineur de 17 ans. En Belgique, Naïb n'a eu aucune difficulté pour faire enregistrer sa demande d'asile. Dès le début de la procédure d'asile, il a été hébergé au " Petit château " à Bruxelles, dans la partie réservée aux mineurs. Le "Petit château" est un centre d'accueil ouvert pour les demandeurs d'asile, ces derniers y sont hébergés, nourris, blanchis tout le temps de la procédure.

Naïb a reçu une décision négative à sa demande d'asile, il a fait un recours et il attend la décision. Aujourd'hui, Naïb est régularisé mais cela ne tient qu'au hasard de la vie qui l'a conduit à se marier à une Belge. Il est papa d'un petit garçon de deux ans.

Sur la route de l'exil : Somalie... Belgique

12 février 2008

William est ressortissant somalien. La fuite de son pays a été le début d'un long parcours d'errance en Europe. Au traumatisme de ce qu'il a vécu en Somalie, de la fuite s'est ajouté celui de l'accueil inhumain qui lui a été réservé en Europe.

En Somalie

William est né en 1972 à Mogadiscio. A l'âge de 5 ans, il est parti vivre à Gabiley dans le nord de la Somalie. William s'est marié à 19 ans et il a eu trois enfants.

L'appartenance de sa femme à un clan minoritaire a généré un conflit avec les membres de son propre clan qui étaient contre cette union. Son clan soutenait le régime de Siyad Barre, son père y participait comme militaire, sergent chef. Ce conflit clanique a eu des conséquences tragiques. Un jour, de retour chez lui, William a trouvé sa femme et ses trois enfants assassinés.

En tant que fils d'un soldat du régime de Siyad Barre, William a été considéré comme responsable de l'assassinat de sa famille. Il s'est fait arrêter, il a été mis en prison et a été torturé. Il a été libéré au bout de 6 mois.

La fuite vers l'Europe

A sa sortie, William a fui vers l'Éthiopie où il est resté deux mois. Grâce à l'aide financière de son oncle, William a pu s'envoler vers le Yémen, puis vers la France. Arrivé à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle en février 2000, il est entré sans difficulté en France avec un passeport falsifié. William a pris ensuite le train pour Mulhouse, il n'est pas resté à Paris. Là-bas, il a vécu clandestinement sans aide financière, il travaillait au noir, il dormait dans des caves, de temps en temps chez des amis. Il survivait difficilement, n'ayant parfois rien d'autre à manger que des restes de nourriture trouvés dans une poubelle. William a mené cette vie pendant trois ans. En France, William s'est converti au Christianisme. Il a fini par demander l'asile en septembre 2003. Pourquoi si tard ? Parce qu'en voyant la situation difficile dans laquelle se trouvaient des ressortissants somaliens qui avaient demandé l'asile en France, William a eu peur de se retrouver dans leur "galère". William a reçu une réponse négative deux semaines seulement après avoir

formulée sa demande. Cette décision était accompagnée d'un ordre de quitter le territoire.

William a pris le train en direction des Pays-Bas. Il a demandé l'asile une semaine après son arrivée. Lors de sa demande il n'a pas dit qu'il était passé par la France et qu'il y avait demandé l'asile. C'était sans compter le fichier Eurodac dans lequel sont enregistrées les empreintes des demandeurs d'asile en Europe, les autorités hollandaises ont trouvé ses empreintes dans le fichier et ont vu qu'il avait déjà demandé l'asile en France. Sa demande d'asile a été rejetée au motif qu'il n'avait pas dit la vérité. Il a eu un ordre de quitter le territoire dans un délai de 24 heures.

La procédure d'asile a duré un mois, pendant ce temps, William était hébergé dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Toutes les sorties du centre étaient contrôlées. William n'a pas supporté cette atteinte à sa liberté. Pour échapper à ce contrôle, il a creusé un trou sous le grillage, et sortait et entrait par là. C'était son passage vers la liberté. Lorsque William a reçu sa décision négative et son ordre de quitter le territoire, il a continué à dormir "clandestinement" dans le centre en utilisant son passage. Au bout de deux semaines, il s'est fait repérer. Quand cela s'est produit, il était minuit et il faisait - 5°C dehors. Les gardiens lui ont dit qu'il devait partir, mais il a refusé. Ils ont alors accepté qu'il reste la nuit à condition qu'il parte à 6h00 du matin. A sa sortie, il n'avait pas d'argent, pas de bus avant une heure, un des gardiens qui rentrait chez lui l'a déposé à la gare d'Amsterdam.

William a pris le train pour Bruxelles le 7 novembre 2003. Il n'avait pas de ticket et le contrôleur a appelé la police. Cette dernière l'attendait à la gare du Midi, à Bruxelles. Les policiers l'ont emmené au poste et l'ont mis dans un cachot. Au bout de 5h00, les policiers lui ont demandé de signer des papiers écrits en néerlandais. William a signé sans chercher à comprendre, il voulait en finir. Puis les policiers lui ont dit qu'il devait quitter le territoire dans les 5 jours. A aucun moment, les policiers ne lui ont donné à manger ou à boire, William n'a pas eu, non plus, la possibilité de se laver, chose qu'il n'avait pas faite depuis plusieurs semaines. A sa sortie, William est allé vers la gare Bruxelles Centrale. Il avait très faim, il était désespéré. A côté de la gare, se trouve la cathédrale Sainte Gudule. William y est allé et il a raconté toute son histoire à une femme. Cette personne l'a écouté et l'a emmené au restaurant pour qu'il puisse manger. Ensuite, elle l'a accompagné au Samu Social pour qu'il puisse y passer la nuit. Il y a passé 2 nuits puis il a été orienté vers un

autre centre d'hébergement d'urgence où il a passé 4 nuits. De là, un bus l'a emmené avec d'autres à l'Office des Etrangers, c'est comme ça que, le 12 novembre 2003, William a demandé l'asile en Belgique.

La descente aux enfers

Dès le début de la procédure, William a été hébergé dans le centre d'accueil pour demandeur d'asile d'Hastière, géré par la Croix-Rouge. Dans ce centre, à l'exception des femmes faisant partie du personnel, il n'y avait que des hommes.

Ce centre, comme tous les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, est ouvert, ce qui signifie qu'il est possible d'en sortir. Mais les sorties sont contrôlées et réglementées. Hormis quelques euros d'argent de poche par semaine (à peine de quoi s'acheter un paquet de cigarettes), les demandeurs d'asile n'ont pas d'argent ce qui limite considérablement les sorties. En effet, sortir pour faire quoi, pour aller où ? Une promenade à la campagne et ensuite ? Tout est organisé autour de la vie de groupe, les activités, la vie quotidienne. William n'a pas supporté cette vie communautaire où le libre choix n'a pas sa place. Toute sa vie quotidienne était un enfer car il ne pouvait pas sortir sans être contrôlé, il ne pouvait pas manger ce dont il avait envie, ni regarder le programme télévisé de son choix. Toute sa vie était calquée sur celle des autres. Il avait l'impression d'être un animal, réduit à manger et dormir, l'impression d'être traité comme un bébé à qui on dit ce qu'il faut faire et ne pas faire. C'est là que William a commencé à boire de l'alcool, beaucoup trop d'alcool. Il est devenu violent et faisait tout pour ne plus vivre dans ce centre. Un soir, n'en pouvant plus, il a cassé la télévision et s'est battu avec les autres, mécontents.

A la suite de cet incident, William a été transféré dans un autre centre, celui d'Yvoir. Ce centre est également géré par la Croix-Rouge. Il a pu voir un psychologue, Paul Jacques qui travaille à la Clinique de l'exil à Namur. Il le voyait une fois par mois. Paul Jacques était la seule personne à qui William pouvait parler, il a été un repère, un soutien très important pour lui. En 4 ans, William a connu 12 centres. Il était transféré d'un centre à un autre parce qu'il posait trop de problèmes. L'état psychologique de William s'est aggravé au fil du temps, en plus du cumul de l'alcool et des médicaments, William est devenu toxicomane. La vie dans les centres était pour lui de plus en plus

insupportable, pour en sortir il a tenté de se suicider en mettant le feu à sa chambre.

William est resté un an dans un centre psychiatrique. A sa sortie, il a été autorisé à vivre dans une ILA (Initiative locale d'accueil). Les ILA sont des structures d'accueil gérées par les communes, les demandeurs d'asile y sont en principe hébergés lorsqu'il n'y a plus de places disponibles dans les centres d'accueil fédéraux. L'hébergement se fait en général dans des logements privés. Les personnes sont donc plus autonomes que dans les centres.

Multiples demandes d'asile et demande d'autorisation de séjour pour circonstances exceptionnelles

William a demandé l'asile en Belgique le 12 novembre 2003. En Belgique aussi, on a trouvé ses empreintes dans le fichier Eurodac. La Belgique a fait une demande de reprise à la France, premier pays européen dans lequel il avait demandé l'asile mais elle a refusé. La Belgique a donc fait une demande de reprise aux Pays-Bas, mais vu que William était en Belgique depuis déjà un an, les Pays-Bas ont estimé qu'ils n'étaient plus responsables de sa demande d'asile. La Belgique a donc accepté de traiter la demande d'asile de William. Cette dernière a été rejetée le 3 novembre 2005 au stade de la recevabilité par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA).

Le 8 mai 2006, William a fait une demande d'autorisation de séjour pour circonstances exceptionnelles. Cette demande se basait tant sur son état de santé que sur l'impossibilité de retour vers la Somalie.

Par la suite, William a formulé trois demandes d'asile, successivement le 9 mai 2006, le 11 septembre 2006 et le 16 janvier 2007. Aucune de ces demandes n'a été prise en considération. Inutile de dire que l'état psychologique grave dans lequel se trouvait William a joué en sa défaveur. En effet, d'une interview à l'autre, il ne racontait pas la même histoire, il n'était pas cohérent.

Devant ces échecs et par désespoir, William a même demandé son rapatriement volontaire en Somalie par l'intermédiaire de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations). Vu l'impossibilité de retour en Somalie, cette procédure n'a pas abouti.

En juillet 2007, William a fait une cinquième demande d'asile. Sa demande d'asile a finalement été prise en considération. Pourquoi maintenant ? Peut-être que ce changement peut s'expliquer par l'amélioration de son état de santé et qu'il était, par conséquent, plus à même de raconter son histoire, peut-être aussi par le fait qu'il a été assisté dans ses démarches, par J. Maenaut, juriste au Siréas (Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale) à Bruxelles. De plus, il a été en mesure de présenter un élément nouveau, un document émanant de l'ambassade de Somalie à Paris attestant de sa conversion de l'Islam au Christianisme et des risques de persécution qu'il encourrait en cas de retour en Somalie en raison de sa religion. Lors de l'interview au CGRA, plusieurs questions lui ont été posées sur ce qui s'était passé en Somalie et sur le Christianisme. On ne lui avait jamais rien demandé auparavant.

La fin du calvaire, le début d'une nouvelle vie

En août 2007, William a reçu une réponse positive à sa demande d'autorisation de séjour pour circonstances exceptionnelles. William a donc été mis en possession d'une carte blanche d'un an. En revanche, cette carte ne lui permet pas de travailler, ce qui provoque en lui un sentiment d'incompréhension, il se sent rabaisé, il a l'impression qu'on le sous-estime. A la place, William perçoit une aide financière du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'un montant de 657 euros par mois. Avec ça il doit payer son loyer et subvenir à tous ses besoins, cette aide lui permet juste de survivre. William travaille quand même volontairement 3 jours par semaine et prend des cours de néerlandais.

Début 2008, il a reçu une réponse positive à sa dernière demande d'asile, William a été enfin reconnu réfugié au bout de 8 ans d'errance et après 7 demandes d'asile en Europe !!! A ce jour, William ne boit plus d'alcool depuis un an et trois mois. Il devrait recevoir une nouvelle carte blanche qui lui donnera, cette fois-ci, l'autorisation de travailler.

Sur la route de l'exil : Kosovo... Belgique 1

29 février 2008

Dejan est d'origine rom, il a fui le Kosovo avec sa femme et ses trois enfants. Sa famille a été reconnue réfugiée en juin 2007 après 8 demandes d'asile formulées dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Entre le Kosovo et le Monténégro

En 1997-1998, Dejan effectuait son service militaire dans l'armée yougoslave. Au moment des frappes de l'OTAN en mars 1999, Dejan était toujours dans l'armée. Il a dû combattre aux côtés des Serbes contre les Albanais.

Après la fin du conflit, les Albanais, majoritaires au Kosovo, ont menacé Dejan et sa famille en raison de leur origine rom. Fin juin 99, des Albanais se sont rendus chez eux pour les expulser de leur logement. Ce jour là, Dejan n'était pas là, sa mère et sa femme ont été battues. A son retour, ils ont pris la fuite, comme beaucoup de Roms, vers le Monténégro.

Au Monténégro, ils vivaient dans un camp de réfugiés, sous des tentes. Sa femme était sur le point d'accoucher, les conditions de vie étaient difficiles. Au bout de 5 mois, ils ont finalement tenté un retour au Kosovo. Sur les conseils de leurs proches, ils ne sont pas retournés chez eux car apparemment il y avait un « camp militaire ». Ils sont allés vivre chez l'oncle de Dejan. A cette époque, un des amis de Dejan, qui habitait tout près de chez son oncle, a été tué par des Albanais. Dejan et sa famille ont pris peur et ont fui de nouveau au Monténégro en août 2001. En 2003, ils ont fait une deuxième tentative de retour au Kosovo, mais sa fille a été menacée et Dejan a su qu'il était recherché. En effet, un certain Anen, Albanais, circulait avec une liste des noms des personnes recherchées. Cette fois-ci, Dejan et sa famille ont fui vers l'Europe.

Dans le dédale du règlement Dublin II

En mai 2003, Dejan a demandé l'asile en Belgique. Durant la procédure, il a été hébergé avec sa famille dans le centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Arlon. Sa demande d'asile a été déclarée irrecevable au bout de deux mois.

Malgré la fin de la procédure, ils ont pu rester à Arlon jusqu'en novembre 2003. Puis ils ont quitté la Belgique et se sont rendus en Allemagne en décembre 2003. Ils ont demandé l'asile en janvier 2004 et ont été renvoyés en Belgique 7 mois plus tard dans le cadre du Règlement Dublin II. En effet, s'étant rendu compte qu'ils avaient déjà introduit une demande d'asile en Belgique, l'Allemagne a estimé qu'elle n'était pas responsable de leur demande. Au regard du Règlement Dublin II, l'Etat responsable de la demande d'asile est, notamment, le premier pays de l'union européenne (UE) dans lequel la personne a demandé l'asile. L'allié indispensable de ce système est le fichier Eurodac, il s'agit d'une base de données dans laquelle sont enregistrées toutes les empreintes digitales des personnes ayant, notamment, demandé l'asile dans un pays de l'UE.

Dejan et sa famille ont fait leur première demande d'asile en Belgique, cette dernière devait donc être responsable du traitement de leur demande. Mais à peine arrivés en Belgique, ils ont reçu un ordre de quitter le territoire. Ils ont alors demandé conseil à un avocat. Ce dernier leur a conseillé de se cacher pendant 6 mois avant de refaire une nouvelle demande. Dejan n'a pas osé rester et est parti avec sa famille en Italie en septembre 2004. Arrêté par la police alors qu'il mendiait, Dejan a demandé l'asile. Les autorités italiennes ont retrouvé ses empreintes dans le fichier Eurodac et se sont donc rendues compte qu'il avait déjà demandé l'asile en Belgique. Il s'est donc vu délivrer un ordre de quitter le territoire. Dejan est malgré tout resté en Italie jusqu'en mai 2005.

En juillet 2005, il a fait une nouvelle demande d'asile en Belgique. Il a reçu une annexe 13 quater, c'est-à-dire un refus de prise en considération de sa demande d'asile pour défaut d'éléments nouveaux. Il est alors parti en France où il a demandé l'asile. Il est resté deux semaines dans un hôtel à Paris qu'on lui avait désigné, mais lorsqu'on lui a demandé de se présenter à la police pour déclarer qu'il n'avait jamais demandé l'asile ailleurs, il a pris peur et n'y est pas allé. Il est reparti en Allemagne avec toute sa famille. Il y a consulté un avocat qui lui a conseillé de faire une nouvelle demande d'asile. Lorsqu'il s'est présenté aux autorités pour demander l'asile, il est tombé sur la même personne qui l'avait reçu lors de sa première demande en Allemagne un an et demi plus tôt. Cette personne l'a reconnu. Il a été emprisonné pendant 3 mois pour séjour illégal, sa femme et ses enfants ont reçu un ordre de quitter le territoire. Ces derniers sont partis en Belgique.

En août 2005, sa femme a de nouveau demandé l'asile. Pour le temps du traitement de sa demande, elle a été hébergée au centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Kapellen en Flandre. Au bout d'un mois et demi, elle a reçu une annexe 13 quater (refus de prise en considération). La procédure prenant fin, elle n'avait plus droit à l'accueil et elle a donc été expulsée du centre. Elle s'est retrouvée sans rien, à la rue avec ses trois enfants. Elle est allée chez son frère à Verviers jusqu'à la libération de son mari en novembre 2005. La police allemande a reconduit ce dernier jusqu'à la frontière belge, dès son arrivée en Belgique, il s'est de nouveau vu délivrer un ordre de quitter le territoire. Dejan n'a pas osé faire une nouvelle demande d'asile. Il est resté avec sa famille à Verviers sans rien demander à personne.

Début 2006, ils se sont retrouvés en difficulté et ont demandé une aide au Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Verviers. Pour les familles dites « illégales » avec enfants mineurs, le CPAS ne peut donner qu'une aide matérielle sur la base de l'arrêté royal du 24 juin 2004. Ce dernier fixe les conditions pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le Royaume. Cette aide se concrétise par un hébergement tout le temps de la minorité des enfants. Ils ont donc été envoyés au centre d'accueil du « Petit Château » à Bruxelles. Ils y sont restés 8 mois, puis ont été transférés dans le centre d'accueil de Florennes pour raison disciplinaire.

Une issue inespérée

Ce transfert s'est fait en raison des troubles du comportement de Dejan. Il s'emportait vite, ne se contrôlait plus, il provoquait des bagarres, etc... Ces troubles n'ont pas cessé avec le changement de centre, le service médical du centre de Florennes l'a donc orienté vers une clinique à Namur. Là-bas, il a été suivi par un psychologue et un psychiatre. Dejan se plaignait d'extrême nervosité et de cauchemars, durant lesquels il se sentait violemment attaqué, symptômes qu'il attribuait aux atrocités dont il a été témoin durant la guerre au Kosovo. Par ailleurs, il se plaignait des conditions de vie au centre d'accueil, il ne supportait plus la promiscuité, les problèmes que cela posait pour l'éducation de ses enfants. Le cumul de toutes ces choses le rendait nerveux, il avait du mal à contenir son agressivité. Il s'emportait très vite, frappait ses enfants... Dejan a reçu une médication psychotrope qui a, apparemment, amélioré son état. Son fils a également été suivi, un retard

important du développement et du langage avait été détecté suite à un bilan psychologique. Il a été orienté en enseignement spécial.

Estimant que la stabilité au niveau du séjour est un préalable à toute guérison, le psychologue a orienté Dejan vers le Centre des immigrés de Namur. Là-bas, une assistante sociale a repris leur dossier à zéro, une nouvelle demande d'asile a été introduite début 2007. En juin 2007, ils ont finalement été reconnus réfugiés, aujourd'hui toute la famille va mieux !

Pour la première fois depuis leur fuite du Kosovo, Dejan et sa famille ont été écoutés, aidés et soutenus. Sans tout cela, il est fort probable qu'ils seraient toujours en centre d'accueil comme famille « illégale »...

Sur la route de l'exil : Kosovo... Belgique 2

29 février 2008

Zoran et Svetlana sont d'origine Gorani, une minorité serbe du Kosovo. En 1999, au moment du conflit, considérés comme des Albanais par les Serbes, ils ont fui en Bosnie. Un an et quatre mois plus tard, ils sont revenus au Kosovo, mais persécutés en raison de leur origine ethnique, ils ont décidé de partir en Europe, en quête d'une protection.

Leur choix s'est arrêté au Danemark, d'une part, parce qu'ils y avaient de la famille, des connaissances, et d'autre part, parce qu'on leur avait dit qu'il était plus facile d'obtenir le statut de réfugié là-bas.

Au Danemark et en Norvège...

Zoran est parti seul en septembre 2000, 20 jours ont été nécessaires pour qu'il arrive à destination. Sa femme, Svetlana, l'a rejoint en décembre 2001. Ils ont tous les deux demandé l'asile. Pendant le temps du traitement de leur demande d'asile, ils ont été hébergés dans des centres d'accueil pour réfugiés. En deux ans, ils ont changé 7 à 8 fois de centre. Ces changements répondaient à une logique d'optimisation de l'occupation des centres, vu la baisse du nombre de demandeurs d'asile, il s'agissait de vider les centres pour les fermer.

Zoran et Svetlana n'ont pas été aidés dans leur procédure d'asile. Dans les centres, il y avait bien des assistants sociaux, mais ces derniers étaient très peu nombreux (1 pour 100 demandeurs d'asile) et donc très peu disponibles. Les assistants sociaux donnaient des informations générales et aidaient les personnes en cas d'urgence (pour un recours par exemple), en revanche, ils n'aidaient pas les personnes à préparer leur interview. Zoran et Svetlana ont eu un avocat désigné mais ce dernier ne tenait pas compte des éléments qu'ils apportaient concernant leur récit d'asile, il ne les a mentionnés à aucun moment. Ils se sont sentis très isolés à cette époque.

Au final, Zoran a reçu une troisième décision négative à sa demande d'asile en décembre 2003. Cette décision n'était pas accompagnée d'un ordre de quitter le territoire mais elle lui a été notifiée par la police qui s'est déplacée avec des chiens jusqu'au centre et qui lui a demandé de signer les documents

pour le rapatriement volontaire. Zoran a toujours refusé de signer ces documents, et la police revenait à la charge tous les jours. Svetlana ne supportait plus cette présence policière, elle avait beaucoup de difficultés à s'adapter. De plus, elle souffrait d'une grande fatigue psychique, et tous ces éléments ne l'aidaient pas à améliorer son état de santé. Au contraire, il se dégradait de jour en jour, d'autant plus que l'accès aux soins était quasi inexistant. En effet, pour obtenir un rendez-vous chez le médecin, il fallait adresser une demande à l'instance administrative responsable du traitement de leur demande d'asile, c'est cette instance qui accordait ou non l'autorisation d'aller chez le médecin et qui décidait du nombre de rendez-vous chez ce dernier !

Tout cela les a conduits à partir pour la Norvège. Le choix de la Norvège s'est fait pour des raisons de facilité. En effet, le centre d'accueil où ils étaient hébergés se trouvait à Frederikshavn, ville portuaire, dans le nord du Danemark, d'où partent de nombreux bateaux à destination de la Norvège. Ils ont donc acheté les billets et ont pris le bateau en décembre 2003.

... des conditions d'accueil dissuasives

Arrivés en Norvège, ils ont demandé l'asile, ils ont été hébergés en logement individuel le temps du traitement de leur demande. L'avocat qui leur a été désigné n'a pas estimé utile de préparer l'interview, il ne leur a même pas demandé de raconter leur histoire ou posé de questions. En effet, cet avocat était persuadé qu'ils seraient renvoyés au Danemark sur la base de la Convention Dublin, ce qui n'a pas été le cas. Ce manque de préparation a été très dommageable, puisque Svetlana et Zoran se sont présentés à l'interview en croyant qu'ils seraient renvoyés au Danemark dans les jours suivants. Ils n'ont donc pas répondu aux questions de manière précise. Treize jours plus tard, ils ont reçu une première décision négative. Ils ont formé un recours. Ce dernier n'a pas abouti, et on leur a délivré un ordre de quitter le territoire dans les deux semaines en mars 2005. Ne voulant pas être rapatriés par les forces de l'ordre à Pristina, ils ont préféré rentrer au Kosovo par leurs propres moyens. Svetlana ne voulait pas du tout rentrer, mais à ce moment là, le retour était la seule solution possible. Ils savaient aussi qu'avec le Règlement Dublin II, il était quasiment impossible de demander l'asile dans un autre pays de l'union européenne.

De retour au Kosovo, ils ont de nouveau été victimes de persécutions en raison de leur origine. Le fait d'avoir demandé l'asile était mal perçu, ce qui compliquait encore les choses. Ils ont donc décidé de repartir en Europe, en Belgique cette fois-ci. La Belgique s'est trouvée être le seul compromis réunissant les deux conditions essentielles pour eux : un éloignement suffisant du Kosovo et un coût qui rentrait dans leurs moyens.

En Belgique, un peu plus d'humanité

Ils sont arrivés en Belgique en mai 2005 et se sont présentés à l'Office des étrangers pour introduire leur demande d'asile. Dès le départ, la Belgique a voulu les renvoyer en Norvège sur la base du Règlement Dublin II. Zoran et Svetlana ont été très soutenus par l'assistant social de leur centre d'accueil, Svetlana a pu avoir un suivi médical. C'est en se basant sur l'état de santé de Svetlana qu'ils ont réussi à retarder leur renvoi vers la Norvège. De cette manière, la Belgique a dépassé le délai prévu pour les transférer, elle a dû se déclarer responsable de leur demande. Aujourd'hui, Zoran et Svetlana attendent la décision concernant leur demande d'asile. Ils sont hébergés en logement individuel, ce qui est loin d'être le cas pour la majorité des demandeurs d'asile en Belgique, ils reçoivent par ailleurs une aide financière conséquente. Svetlana se sent mieux en Belgique. Tous deux ne regrettent pas d'avoir choisi ce pays, ils y ont trouvé un peu plus d'humanité.



Port d'Ostende (Diane Kitmun)

Sur la route de l'exil : Afghanistan... Belgique 2

5 mars 2008

L'idée même d'être renvoyé en Grèce a provoqué en lui une terreur telle qu'il préférerait retourner en Afghanistan...

La fuite

Amir est ressortissant afghan. Sa mère est Pachtoune et son père Hazara, cette réalité seule suffit à engendrer de la haine à son encontre, mais ce n'est pas pour cette unique raison qu'il a décidé de fuir. En effet, Amir travaillait pour le gouvernement dans la destruction des cultures de pavots en partenariat avec les Américains, cette activité n'est pas sans risque dans la province de Helmand, haut lieu de la culture du pavot et du commerce d'opium. Sa vie a été menacée. En pleine période de Ramadan, il a été victime d'une tentative d'assassinat alors qu'il sortait d'une mosquée. Muni d'un passeport et d'un visa pour l'Iran, il a fui l'Afghanistan en octobre 2007 avec cinq amis afghans. D'Iran, ils sont allés en Turquie pour pouvoir ensuite rejoindre l'Europe via la Grèce.

La Grèce, une zone de non-droit en Europe

C'est à bord d'un canot pneumatique qu'ils ont tenté de rejoindre la Grèce. Ils ont été arrêtés par les gardes-côtes grecs. Ces derniers les ont ramenés à Lesbos, au camp de Mytilini où ils sont restés une quinzaine d'heures sans nourriture. Là-bas, ils ont été battus à plusieurs reprises, Amir a encore les marques des coups reçus sur la tête. Puis ils les ont fait monter dans un bateau et les ont ramener en Turquie. Une fois arrivés, les gardes-côtes turcs les ont à leur tour battus avant de leur dire de partir. Après deux heures passées sur la plage turque, ils ont commencé la traversée à la nage avec des chambres à air en direction de Lesbos. Cette traversée a duré 15 heures ! Ils sont arrivés épuisés à Lesbos, la police les a conduits au camp de Mytilini. Là-bas on a pris leurs empreintes. Les conditions de vie étaient terribles. Au bout de 7 jours, ils ont été libérés avec un ordre de quitter le territoire grec dans un délai d'un mois. Ils ont alors pris un bateau pour Athènes et ont ensuite rejoint Patras. A partir de là, leurs routes se sont séparées.

Amir s'est caché dans un camion qui embarquait à bord d'un bateau pour l'Italie. Le camion a ensuite pris la route jusqu'en Belgique en passant par la France. Son voyage Afghanistan-Belgique lui a coûté au total 7 900 euros dont 2 500 pour le voyage Grèce-Belgique.

Renvoi vers la Grèce en application de Dublin II

Amir a demandé l'asile en Belgique. Ses empreintes étaient dans le fichier Eurodac, la Belgique s'est alors rendue compte qu'il était passé par la Grèce. Or, au regard du règlement Dublin II, l'Etat responsable de la demande d'asile est le premier Etat membre de l'Union européenne dans lequel la présence du demandeur d'asile a été enregistrée. La Belgique a donc estimé qu'elle n'était pas responsable du traitement de la demande d'asile d'Amir. Elle a donc fait une demande de reprise à la Grèce sur la base de ce règlement.

Amir a été placé en centre fermé en vue d'un renvoi vers la Grèce. Cette idée l'a tellement terrorisé qu'il a signé un papier sur lequel il était mentionné qu'il renonçait à l'asile introduit en Belgique et a demandé à être conduit à l'ambassade d'Afghanistan afin qu'un laissez-passer lui soit délivré. Il préférerait risquer de mourir en Afghanistan plutôt qu'en Grèce. Il savait que là-bas, il serait traité comme un "animal" avant d'être renvoyé en Afghanistan. Amir a, par la suite, changé d'avis lorsqu'il a appris que son frère avait été pris en otage par un groupe mafieux et qu'une rançon avait été demandée. Sachant désormais qui menaçait sa vie, il n'a plus voulu retourner en Afghanistan.

Amir a réclamé, en vain, la protection de la Belgique. Il a finalement été libéré pour une erreur dans la procédure. Un ordre de quitter le territoire belge dans un délai de 5 jours lui a été délivré. Il s'est, depuis, évanoui dans la nature...

Centre d'accueil d'Yvoir pour demandeurs d'asile et familles "illégalés"

14 février 2008

Aujourd'hui, lundi 28 janvier, j'ai rendez-vous avec Isabelle, assistante sociale au centre d'accueil pour demandeurs d'asile et familles "illégalés" d'Yvoir. Il s'agit d'un centre ouvert, géré par la Croix-Rouge.

Je décide d'y aller en train, histoire de me rendre compte du parcours que doivent faire les demandeurs d'asile et les familles "illégalés" qui sont hébergés dans ce centre. Le trajet Bruxelles-Yvoir dure environ 1h40. Une fois à la gare d'Yvoir, les choses se compliquent puisqu'il n'y a pas de bus avant 4 bonnes heures pour aller jusqu'au centre et qu'il n'y a pas de navette de la Croix-Rouge à cette heure-ci non plus. J'appelle Isabelle. Elle vient me chercher en voiture, ce qui m'évite de marcher les 4 kilomètres qui séparent le centre d'accueil de la gare. Sur la route, nous avons dépassé plusieurs personnes qui faisaient le chemin à pied.

Une rapide entrée en matière

Dès notre arrivée, Isabelle est sollicitée par un couple. Ils sont Roms, viennent de Serbie et ont 4 enfants. Ils ont reçu 3 jours plus tôt un refus à leur demande de régularisation car ils n'ont pas de documents d'identité et ont fait déjà plusieurs demandes sous différentes identités. Apparemment, cette famille pose des problèmes dans le centre et le directeur a enclenché une procédure de transfert vers un autre centre. La coïncidence entre la décision de refus et la demande de transfert pose un problème. En effet, pour changer de centre, il est nécessaire de repasser au service dispatching à l'Office des Etrangers, la décision de refus étant accompagnée d'un ordre de quitter le territoire, il est très probable qu'ils se fassent arrêter au moment de leur passage à l'Office des Etrangers et placés en centre fermé en vue de leur expulsion. Ils demandent à Isabelle de contacter un avocat Prodéo (aide juridictionnelle). Isabelle leur explique qu'elle a déjà envoyé la demande mais qu'elle n'a pas encore reçu le nom de l'avocat désigné, qu'elle devrait le recevoir en fin d'après-midi et qu'elle les préviendrait à ce moment là. Ils veulent voir le directeur pour qu'il revienne sur sa décision de transfert.

L'homme s'énerve très rapidement, le ton monte. Il menace de se tuer ou de tuer sa femme. Difficile de les calmer, ils finissent par sortir de la pièce.

Une autre famille Rom entre dans le bureau. C'est une famille de 10 enfants, pratiquement tous les membres de cette famille ont de gros problèmes de santé. Ils ont fait une demande de régularisation pour raison médicale et ont reçu un refus au stade de la recevabilité pour défaut de documents d'identité. Cette décision de refus est malheureusement due à une faute de leur avocat qui n'a pas joint à leur dossier les copies de leurs documents d'identité et des certificats médicaux... Isabelle leur conseille de prendre un autre avocat. Vu les problèmes de santé de cette famille et la nécessité pour eux de se rendre souvent à l'hôpital, une procédure de transfert a été déclenchée vers le centre d'accueil du "Petit Château" à Bruxelles. En effet, à Yvoir il n'y a pas d'hôpital et ils doivent faire à chaque fois beaucoup de kilomètres pour consulter. Ils attendent qu'une place se libère pour eux.

Voilà le quotidien d'Isabelle, seule assistante sociale à suivre les familles "illégalés" du centre d'Yvoir. Elle les oriente, les conseille, les écoute, voit avec eux ce qu'il est possible de faire pour régulariser leur séjour, etc...

Le centre d'accueil d'Yvoir

Le centre d'accueil d'Yvoir est le plus ancien centre de la Croix-Rouge, il a été créé en 1990. Il a une capacité totale de 400 places, dont 120 sont réservées aux familles illégales. Quelques places sont également destinées au CARDA (centre d'accueil rapproché pour demandeurs d'asile). Le CARDA est un centre qui a été créé spécifiquement pour accueillir les demandeurs d'asile qui ont des troubles psychiatriques et qui posent des problèmes dans les autres centres.

A l'origine, les bâtiments étaient occupés par des jeunes délinquants. Les bâtiments appartiennent toujours à l'association qui s'occupait de ces jeunes. La Croix-Rouge lui loue les locaux. Une des particularités du centre est son organisation en "foyers".

Le centre est doté de plusieurs services. Le service social comprend 6 assistants sociaux pour les demandeurs d'asile, et une assistante sociale pour les familles "illégalés". Le centre comprend également une permanence médicale. C'est elle qui gère les dossiers médicaux de chaque personne, qui prend les rendez-vous chez le médecin, le dentiste... Par ailleurs, un médecin

vient tous les jours au centre. A son arrivée, chaque demandeur d'asile ou famille "illégal" se voit attribuer un assistant social, la permanence médicale leur propose de faire un test de dépistage de la tuberculose. Il y a également un service animation qui met, notamment, en place un projet d'intégration avec l'extérieur en collaboration avec des associations externes.

Vous avez dit familles "illégal" ?

La Croix-Rouge accueille des familles "illégal" depuis avril 2007. Les familles "illégal" sont des familles qui ne séjournent pas légalement sur le territoire belge, certaines vivent dans la clandestinité depuis de nombreuses années. Un grand nombre de ces familles ont erré plusieurs années en Europe avant d'arriver en Belgique. Beaucoup ont fait une demande d'asile mais sans succès. Leur demande ayant abouti à un échec, elles font des demandes de régularisation.

Lorsqu'elles ne parviennent plus à subvenir aux besoins de leurs enfants, elles peuvent demander une aide sociale matérielle au Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Cette aide se concrétise par un hébergement dans un centre d'accueil sur la base de l'arrêté royal du 24 juin 2004. Il fixe les conditions pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le Royaume. L'idée étant d'agir pour le bien-être de l'enfant, cette aide matérielle ne concerne que les familles avec enfants mineurs. L'accueil prend fin à la majorité des enfants.

L'accueil de ces familles n'est donc pas lié à la légalité de leur séjour. Il y a là une réelle ambiguïté, puisqu'elles peuvent rester dans le centre mais n'ont pas droit au séjour. Les familles ont du mal à le comprendre, et bien souvent, elles assimilent, à tort, le droit à l'hébergement au droit au séjour.

La vie quotidienne dans le centre n'est pas facile. Bien que le centre soit ouvert, les sorties sont limitées de fait, d'une part, par la situation géographique du centre qui se trouve éloigné de tout, et d'autre part, par le manque d'argent (les résidents du centre ne perçoivent que quelques euros par semaine). Les résidents sont assistés dans toutes les tâches de la vie quotidienne. Pour la nourriture, un magasin se trouve à l'intérieur du centre.

La quantité de nourriture distribuée est calculée en fonction du nombre de jours de présence au centre la semaine précédente. Les résidents disposent

d'une cuisine et peuvent faire à manger eux-mêmes. Dans toutes les activités quotidiennes, ils doivent sans cesse faire appel au personnel du centre, rien n'est à leur disposition directe (ustensiles de cuisines, produits ménagers...).



Centre d'accueil d'Yvoir (Diane Kitmun)

Sur le manque d'autonomie des personnes, la Croix-Rouge a un projet en cours. Ce projet viserait à les rendre plus autonomes. Plusieurs pistes ont été avancées comme la possibilité pour les personnes de gérer elles-mêmes leur dossier médical, de faire elles-mêmes les démarches d'inscription de leurs enfants à l'école, de leur mettre à disposition le matériel nécessaire au quotidien, ou encore de reverser aux familles une partie du budget animation pour qu'elles puissent gérer elles-mêmes leurs loisirs.

En principe, les enfants vont à l'école. En revanche, les parents n'ont aucune activité, ils passent leur temps à attendre, ils n'ont aucune perspective. Leur vie est totalement suspendue...

Rencontre avec... Diane

29 octobre 2007 par Cristina

Diane a 27 ans. Elle est juriste de formation et s'intéresse à la question de l'errance des exilés en Europe. Pendant 18 semaines, elle va elle-même errer en Belgique pour une mission exploratrice qui a le goût de l'aventure...

Peux-tu te présenter en quelques mots ? Je viens d'achever mes études de droit. Je me suis spécialisée dans les Droits de l'homme et le droit humanitaire. D'ailleurs j'ai enfin trouvé ma voie ! En effet, au cours de cette année, le stage de trois mois que j'ai fait au Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) a confirmé et renforcé mon envie de travailler dans le domaine du droit des étrangers et des questions migratoires en Europe.

Quel projet vas-tu développer dans le cadre de ce programme ? Ma mission porte sur l'étude de l'errance des exilés en Europe, ces étrangers Afghans, Erythréens, Irakiens, Iraniens, Soudanais... qui errent de Cherbourg à Rotterdam depuis la fermeture du camp de Sangatte en 2002. Certains demandent l'asile, d'autres ne le font pas. Ils sont au départ désireux de s'implanter, durablement ou pas, dans le premier pays qui les accueillera correctement. A défaut d'un tel accueil, ils errent d'un pays à l'autre en fonction du travail qu'ils auront pu trouver ou encore d'une aide qu'on leur aura apportée. Cette situation d'errance est la conséquence de la politique de l'Union européenne en matière d'asile. Le Gisti m'envoie en Belgique afin d'étudier la manifestation de ce phénomène à travers la réglementation et les pratiques belges, de mesurer son ampleur et l'impact qu'il a sur la société.

Comment est né ton intérêt pour la question de l'errance ? Lors de mon stage au Gisti j'ai rencontré le Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement de Paris. Ce collectif s'est créé en 2003 à la suite du constat fait par des habitants et des militants politiques ou associatifs de la présence d'Afghans, d'Irakiens et d'Iraniens aux abords de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est. Le Collectif essaye d'aller à la rencontre des exilés de manière quasi quotidienne et organise une réunion un samedi sur deux pour répondre à leurs questions, les aider à trouver un logement ou à solliciter l'asile. J'ai assisté à plusieurs de ces réunions, la situation de ces personnes et l'action du Collectif m'ont particulièrement touchée.



Comment imagines-tu cette expérience ? Je pense qu'elle va être très formatrice. Je vais avoir un vrai travail de terrain qui évoluera au gré des rencontres et de l'actualité. Difficile de savoir à l'avance comment cela va se passer, c'est l'aventure !

Quels sont tes projets à plus long terme ? Ils ne sont pas encore bien définis...sûrement chercher du travail dans le milieu associatif, mais les places sont rares ! A suivre...

Au retour...

31 mars 2008, par Gloria

Ciao Diane, bien rentrée? Pour l'anecdote, j'ai perdu mon pare-choc arrière sur l'autoroute... à part cela, je suis bien rentrée. Pas facile de reprendre le rythme parisien.

Qu'est-ce que tu as fait pendant ces quatre mois en Belgique? J'ai essentiellement recherché, avec l'appui du CIRE, des contacts d'associations et de personnes susceptibles de m'aider dans mon travail. Cette recherche s'est concrétisée par des entretiens avec des travailleurs sociaux, des psychologues, des bénévoles. Malheureusement aucune association ne travaille sur ma problématique, par ailleurs je n'ai pas pu rencontrer les exilés sur la côte. J'ai du alors me tourner vers les autorités belges pour obtenir des informations. J'ai également pu recueillir des témoignages de personnes ayant vécu une situation d'errance en Europe et qui ont obtenu le statut de réfugié en Belgique ou qui sont toujours en cours de procédure. Je crois que c'est tout.

Tu es sûre de n'avoir pas oublié quelque chose? Ah oui! J'ai travaillé sur le règlement Dublin II avec Soti, ma référente au CIRE. On a amorcé la mise en place d'une audition publique sur l'évaluation de ce règlement. On a travaillé sur ce projet avec Martine Roure, députée française au Parlement européen, et Pauline Chaigne, son assistante.

En ce qui concerne les objectifs de ta mission, tu es satisfaite de ton travail? Oui, plutôt satisfaite, même si je ne pensais pas avoir tant de difficultés pour rencontrer les exilés sur la côte. C'était vraiment inattendu. Mais cela a permis de mettre en lumière l'invisibilité du phénomène d'errance en Belgique.

Et sur Dublin? Aussi. Le CIRE et le Gisti vont essayer de travailler ensemble à la création d'un réseau européen d'associations et d'avocats. Son objectif sera de lutter contre l'application du règlement Dublin II par l'élaboration de stratégies communes juridiques et de lobbying auprès des institutions européennes.

Le moment le plus excitant de ta recherche des exilés? En fait, il y a eu deux moments. La première fois c'était quand j'ai croisé des exilés au poste de la police maritime de Zeebrugge. J'ai eu l'impression de toucher au but. Et encore plus, quand deux jours après, j'ai trouvé un campement dans les dunes, apparemment abandonné depuis peu. Au final, je ne les ai pas rencontrés, comme tu sais.

Un adjectif pour qualifier cette expérience? J'en ai deux... excitante et passionnante.

Le Règlement Dublin II

Il a pour objectif de déterminer le pays membre de l'Union européenne responsable du traitement de la requête du demandeur d'asile. Cette responsabilité est notamment attribuée au premier pays par lequel le demandeur d'asile est entré dans l'Union européenne. Par exemple, les exilés entrés dans l'Union européenne par la Grèce, qui demandent l'asile en Belgique, seront renvoyés en Grèce, seule responsable du traitement de leur demande. Or, ce pays, est très expéditif dans le traitement des demandes d'asile et il n'accorde que très rarement le statut de réfugié. Cette réglementation suscite l'errance des exilés d'un pays européen à l'autre.

A voir

« Le Dernier Caravansérail (Odyssees) »

Film réalisé par Ariane Mnouchkine

Durée : 4h 28min, année de production : 2006

« Le Dernier Caravansérail (Odyssees) existe déjà. C'est un spectacle de théâtre, créé en 2003 par le Théâtre du Soleil. C'est une série d'histoires, de miettes de destins, de parcelles de vie d'hommes et de femmes, «ceux que l'on nomme «réfugiés», «clandestins», «migrants», et qui, entre eux, s'appellent noblement les «voyageurs».» C'est un océan d'odyssées écaillées par le temps, héroïques ou banales, toujours dramatiques. Le Dernier Caravansérail (Odyssees) voudrait être maintenant un film, un vrai film de cinéma. »

Extrait du dossier de presse du film :

<http://www.theatre-du-soleil.fr/caravan/film/>